



Interdiction de stade quelle démarche

Par **andree**, le **06/04/2010 à 10:11**

Bonjour, Mon fils, supporter du PSG, a eu une interdiction de stade de 3 mois en 2009. Suite aux incidents de cette année dont il ne faisait pas partie, on lui signifie, via la préfète de police de Paris, une nouvelle IDS mais il peut faire appel de cette décision. Il a 8 jours à compter de ce week end. Comment doit il procéder ? Merci.

Par **fabienne034**, le **06/04/2010 à 11:46**

Bonjour, Il fait appel comme il est indiqué sur le document c'est une sorte de recours hiérarchique. Ensuite, il saisira le juge administratif puisqu'il s'agit d'une mesure de police administrative pour tout savoir sur le juge administratif : <http://www.fbls.net/tribunaladministratif.htm> Puis je me permettre ? vous êtes du PSG vive l'OM !